

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2011 À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE « LE BIVOUAC »
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5

Est absente : Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Budget 2012
 - 3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2012
 - 3.1.2. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014
 - 3.1.3. Adoption du Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

225-12-2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Budget 2012

226-12-2011

3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2012

Monsieur le maire fait la présentation du budget 2012 et cède la parole à monsieur Jean Perron, conseiller responsable des finances, lequel procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2012.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 totalisant une somme de 4 992 863 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

227-12-2011

3.1.2. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

À la demande de monsieur le maire, monsieur Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 au montant total de 6 746 500 \$, représentant un montant de 2 300 000 \$ pour l'année 2012. Le Plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

228-12-2011

3.1.3. Adoption du Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes* du Québec et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 décembre 2011;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

229-12-2011

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 50

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier